



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(36^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 16 mai 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. Explications de vote et vote sur une motion de censure (p. 909).

Explications de vote :

MM. Georges Hage,
Pierre Méhaignerie.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 911)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. Dépôt d'un rapport (p. 911).

3. Ordre du jour (p. 911).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

EXPLICATIONS DE VOTE ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur la motion de censure jointe à la demande d'interpellation de M. Bernard Bosson et déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Bernard Bosson et soixante-trois membres de l'Assemblée (1).

Dans les explications de vote, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mesdames et messieurs, les députés communistes ne font partie ni de la majorité présidentielle ni de la majorité gouvernementale. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. André Santini. Ils sont ailleurs !

M. Georges Hage. Cela n'est pas de notre fait, mais relève de la responsabilité du Gouvernement et du Président de la République qui ont refusé de mener une politique nouvelle et véritablement de gauche.

Pour autant, nous ne sommes pas figés dans une opposition sans nuance. Notre adversaire, c'est la droite, ...

M. Denis Jacquat. Et la gauche !

M. Georges Hage. ... et c'est vrai depuis que le parti communiste existe.

Nous aurions souhaité que le parti socialiste fasse preuve de la même détermination, par exemple aux élections municipales où il n'a pas hésité, dans certaines villes, à s'allier avec la droite pour tenter - il a réussi en certains cas - de nous faire perdre des municipalités.

M. Robert Pandraud. Pas toujours !

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. Des noms ! Des noms !

M. le président. Allons ! Allons ! Ecoutez M. Hage ! Son propos ne manque pas d'intérêt !

M. Denis Jacquat. Il est très bien !

M. le président. Monsieur Hage, veuillez poursuivre.

(1) Cette motion est appuyée par les soixante-quatre signatures suivantes :

MM. Bernard Bosson, Coanau, Mmes Isaac-Sihille, Monique Papon, MM. Fuchs, Rochebloine, Baudis, Gerrer, Guellec, Weber, Birraux, Fréville, Landrain, Grimault, Bayrou, Geng, Foucher, Jean Briane, Adrien Durand, Bruno Durieux, Milton, de Villiers, Brochard, François d'Aubert, Rossinot, Meylan, Micaux, Ligot, Fèvre, Lestas, Laffineur, Wiltzer, Georges Durand, Bousquet, Brocard, Haby, Bayard, Prael, Beaumont, Mayoud, Moyne-Bressand, Perrui, Rigaud, Charé, Delalande, Fillon, Julia, Séguin, Barnier, Noir, Cousin, Bernard Debré, Jean Besson, Terrot, Dubernard, Caze-nave, Inchauspé, Rufenacht, Pinte, André, Mauger, Juppé, Ollier, Pandraud.

M. Georges Hage. Monsieur le président, chacun sait qu'aucun parlementaire en cette assemblée n'a jamais vendu son âme au diable pour être maire de la commune qu'il a choisie. C'est connu. Et je ne dis pas cela seulement pour M. Gaudin !

M. Denis Jacquat. Il n'est pas là !

M. Georges Hage. La liberté de vote des communistes prend forme et se détermine à partir du contenu de chaque projet. Nous approuvons tout pas en avant et votons toute mesure que nous jugeons positive pour les travailleurs et le pays, même lorsqu'elle est insuffisante et qu'il eût été possible d'aller plus loin. Il en est ainsi du revenu minimum d'insertion ou de l'impôt sur la fortune.

Nous exprimons un vote « contre » devant des orientations manifestement dangereuses pour le pays, comme récemment sur le X^e Plan qui veut précipiter la France dans le marché unique - financier et militaire - sans garantie pour son indépendance et les droits de ses travailleurs.

C'est avec la même liberté d'analyse que notre groupe a examiné la motion de censure de la droite.

Les députés communistes ne sauraient voter une motion qui propose tout à la fois de faire de la Banque de France une succursale provinciale d'une institution européenne et d'accélérer la libre circulation des personnes : les auteurs comptent-ils faire « bénéficier » de cette dernière mesure les dizaines de milliers d'enfants portugais de sept à quatorze ans qui travaillent pour cinq cents francs par mois ?

Les communistes ne sauraient voter une motion qui, minant le droit au travail, prône une flexibilité générale, et, sous couvert de moderniser la protection sociale, vise la régression des droits à la retraite et à la santé.

Pour autant nous ne dédoublons le Gouvernement d'aucun des mauvais coups qu'il commet contre l'Europe de la liberté et de la paix.

Nous y sommes d'autant moins enclins que la stratégie gouvernementale repose sur un péché originel qui est commun à toutes les formations de cette assemblée sauf la nôtre, ... (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Michel Cointat. Heureusement !

M. Georges Hage. ... le vote de l'Acte unique en 1986 et la loi de programmation militaire, lesquels nous valent ces mauvais coups obligés.

Mauvais coups contre les libertés, l'acharnement contre « les dix de Renault », alors que l'Etat, seul actionnaire de la Régie, peut décider la réintégration de ces travailleurs qui n'ont commis d'autre méfait que de lutter pour la citoyenneté dans l'entreprise et la production nationale de la Régie.

M. Bernard Stasi. Défendez le Gouvernement, messieurs les socialistes !

M. Georges Hage. Citoyenneté dans l'entreprise et production nationale sont indésirables en Europe ou, comme on dit dans le jargon nouveau, « non-eurocompatibles ».

Mauvais coups contre les libertés, la mainmise sur l'information, la censure anticommuniste ou le service public audiovisuel sacrifié au *fast-food* des productions américaines : autant de constats que, au nom du groupe communiste, j'ai établis en de récents débats.

M. Robert Pandraud. Alors, il faut voter la censure !

M. Georges Hage. Mauvais coups contre la paix, l'acharnement, à travers le dédale chiffré du débat sur le budget militaire, à faire de la France le gendarme nucléaire de l'Europe, à s'accrocher au choix du surarmement envers et contre tout - d'accord contre les Allemands eux-mêmes qui ont

compris qu'en cas de conflit nucléaire l'Allemagne serait totalement détruite - tandis que se déploient des initiatives de paix réitérées et concrétisées par l'Union soviétique.

Mauvais coups contre la démocratie parlementaire aussi. L'Europe que la droite et le parti socialiste veulent porter sur les fonts baptismaux, c'est la perte de l'indépendance nationale, du droit des députés français élus au suffrage universel de faire la loi.

Il n'est jusqu'à l'Europe des régions - dont M. Barre se gargarise et, parfois, M. Mauroy et M. Mitterrand, et que la motion de censure ne mentionne pas plus qu'elle ne mentionne le caractère un et indivisible de la République -, qui ne retienne notre attention. Je pose la question ...

M. Edmond Alphandéry. Posez-la !

M. Georges Hage. ... La souveraineté n'appartiendrait-elle plus au peuple tout entier...

M. Robert Pandraud. Au peuple rassemblé !

M. Georges Hage. ... mais à telle ou telle de ses fractions organisées en régions ? Délaissant l'échelon national, instituerait-on un rapport direct entre institution régionale et institution communautaire ? La souveraineté nationale, expression de l'intérêt général, se diviserait-elle ?

J'ai déjà évoqué dans cette assemblée la question de savoir si la France était un Etat de droit.

M. Bernard Stasi. Bonne question !

M. Georges Hage. Mais entre les lois inappliquées, faute de décrets d'application, comme celle sur la titularisation des agents non titulaires de l'Etat, les lois oubliées, comme celle de 1982 sur l'élaboration du Plan, les lois violées, comme la disposition votée à l'unanimité en 1975 à l'initiative des députés communistes qui autorise le vote par procuration des retraités et que le Gouvernement réinterprète aujourd'hui arbitrairement, entre la tutelle du Conseil constitutionnel et la volonté délibérée de la Cour européenne de justice de confondre directive et règlement, ce qui institue une supranationalité de fait, quel champ de liberté va-t-il rester pour les députés que nous sommes et donc pour la démocratie ?

Puisque l'harmonisation de la T.V.A. a « fait la une » de l'intervention de M. Lamassoure (« Très bien ! ») et *applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre*, qu'à ce sujet la Lettre à tous les Français a constitué une preuve à charge à l'encontre du Gouvernement (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) puisque votre motion de censure déplore en ce domaine la lenteur gouvernementale, parlons-en.

Le doyen Goguel explique quelque part que beaucoup de députés n'avaient pas lu le texte qui allait devenir l'Acte unique et qu'ils l'ont voté comme un acte de foi.

Toujours est-il que tous ceux qui l'ont voté ne peuvent ignorer, du moins je le suppose, que l'article 99 du traité de Rome se retrouve dans l'article 17 de l'annexe de l'Acte considérablement renforcé : le conseil des ministres de la Communauté « arrête les dispositions touchant à l'harmonisation des législations relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, aux droits d'accise et autres impôts indirects dans la mesure où cette harmonisation est nécessaire pour assurer l'établissement et le fonctionnement du marché unique. »

C'est au nom de cet article que la Commission entend, par exemple, nous imposer et on en réclame ici sur certains bancs l'application sans tarder - une harmonisation rapide des taux de T.V.A. J'aimerais que l'on m'apporte une réponse sur ce point, ou le groupe socialiste, ou vous, messieurs de la droite. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

Que prévoit l'article 34 de la Constitution ? Que la loi votée par le Parlement fixe les règles concernant « l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures. » (*Interruptions et rires sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Messieurs, M. Hage a le droit d'être écouté.

M. Georges Hage. Dans cette assemblée on peut aussi ricaner, mais ce n'est pas à l'honneur de ceux qui ricanent !

Un juriste qui n'est pas suspect de sympathie à notre égard, François Goguel, exprime des craintes identiques quand il souligne les contradictions entre l'Acte unique et la

Constitution, par exemple entre la libre concurrence au sein du marché intérieur et les spécificités de l'économie française que sont les statuts des fonctionnaires ou des agents des services publics et l'existence même des entreprises nationalisées. Spécificité qu'ignore de toute évidence M. Jacques Delors, annonçant à Strasbourg en juillet 1988 que 80 p. 100 de la législation économique serait d'ici à cinq ans d'origine européenne.

Sur ces questions, il n'y a pas de distinguo perceptible entre les auteurs de la motion de censure et le Gouvernement qui refuse d'utiliser son droit de veto dans les instances européennes, y compris pour sacrifier allègrement le droit à la création audiovisuelle en France et en Europe.

M. Eric Doligé. Très bien !

M. Robert Pandraud. Ça, c'est vrai !

M. Georges Hage. Les exemples de cette connivence ne manquent pas depuis trois ans, qu'il s'agisse des lois Lang-Léotard sur l'audiovisuel (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Marcel Wecheux. Quel amalgame !

M. Georges Hage. ... ou de l'apparition des SICAV de capitalisation, qualifiée de divine surprise par la droite, ou encore du refus d'abroger la loi Galland sur la fonction publique territoriale, voire la loi Pasqua sur les casinos, cependant que s'étalent au grand jour les affrontements et les ambitions divergentes au sein de l'opposition, qu'apparaît chaque jour davantage la connivence profonde du Gouvernement et de son opposition sur l'Europe. Je n'ai pas à dire plus longuement le caractère artificiel, je pourrais dire artificieux de cette motion de censure.

Dans Homère (« Ah ! ») et *applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union du Centre et Union pour la démocratie française*, les héros sur le pas de leur tente s'interpellent, évoquent le passé, leurs ancêtres, leur rôle dans la cité, argumentent, se défient, s'insultent parfois. Puis ils rentrent sous leur tente sans combattre. Ainsi feront demain ceux qui censurent et ceux que la motion de censure vise, sans qu'ils aient pour autant quoi que ce soit d'homérique.

On ne peut pas être communiste sans être internationaliste, et donc européen (*Exclamations sur les mêmes bancs*)...

M. Marcel Wecheux. Voilà un acte de foi !

M. Georges Hage. ... sans être solidaire de tous ceux qui, dans les pays voisins comme dans le monde, luttent pour leur dignité, leur travail et pour la paix.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et la liberté !...

Sont-ils de vrais Européens les députés qui ne condamnent pas le régime policier en Turquie et l'emprisonnement des dirigeants du parti communiste turc ?

M. Jean-Luc Reitzer. Et la Roumanie ?

M. Georges Hage. Est-ce que sont de vrais Européens ceux qui refusent de voir les interdits professionnels en Allemagne fédérale ?

M. Jean-Luc Reitzer. Et la Tchécoslovaquie ?

M. Georges Hage. C'est peut-être moins exaltant pour certains que de faire de Paris une grande place boursière, mais c'est la réalité.

M. Jean-Marie Daillet. Et Jaruzelski, est-ce un bon Européen ?

M. Georges Hage. Quelle est la tête de liste pour les élections européennes qui s'est prononcée contre la flexibilité du travail et pour le relèvement du salaire minimum à 6 000 francs ?

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Fabius ?

M. Georges Hage. Je n'ai rien entendu de tel dans l'éloquence de MM. Le Pen, Giscard d'Estaing, de Mme Veil et de M. Fabius. (« Ah ! ») *sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*

Etre européen, c'est, à mon avis, vouloir au Portugal comme en France porter les droits sociaux au plus haut niveau, lutter pour une égalité professionnelle des femmes et des hommes.

M. Robert Pandraud. Comme Soisson !

M. Georges Hage. Etre européen, c'est être ouvert sur le monde pour des coopérations à égalité de droits et de devoirs.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Hage.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Encore ! Encore !

M. Georges Hage. L'avenir, c'est celui qu'exprime l'Europe des luttes que, dans les douze pays, les travailleurs mènent pour leur pouvoir d'achat, l'emploi, la santé, la réduction du temps de travail.

La marche forcée vers le marché unique exacerbe, exaspère la contradiction entre la loi du profit et les intérêts du plus grand nombre. Pour que l'Europe des multinationales triomphe, il faut que les pauvres s'appauvrirent encore. Il faut que les travailleurs acceptent de sacrifier leurs droits acquis sur l'autel des multinationales comme furent jadis sacrifiés les droits féodaux à l'initiative d'une bourgeoisie qui avait cet avantage sur les « européens » d'aujourd'hui, d'être une bourgeoisie révolutionnaire. Mais l'Europe des luttes, des véritables solidarités finira par l'emporter sur l'Europe de la finance.

C'est tout l'enjeu de l'élection du 18 juin : les voix qui se rassembleront, bien au-delà des communistes, nous en sommes persuadés, sur la liste conduite par Philippe Herzog, seront un bon moyen pour conforter les actions en faveur de la justice, de la liberté et de la paix. (*« Encore ! Encore ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Guy Hermier. Très bien !

M. Francis Delattre. M. Hermier arrive pour la conclusion !

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le président, mes chers collègues, le Premier ministre...

M. André Santini. Il n'est pas là !

M. Pierre Méhaignerie. ... n'a pas jugé plus utile d'expliquer sa politique européenne cet après-midi que d'être là ce soir. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Dans ces conditions, vous comprendrez que je me borne à vous indiquer que mon groupe votera la motion de censure pour les raisons avancées par Bernard Bosson.

J'ajoute simplement que peu de parlements en Europe, aujourd'hui, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, accepteraient d'être traités comme l'Assemblée nationale l'a été aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Sur un débat de fond, essentiel pour l'avenir, le Gouvernement n'a fait ni compte rendu ni proposition alors que la France va présider la Communauté.

M. Guy Bécha. Attendez le 19 juin !

M. Pierre Méhaignerie. Aucune des questions posées par Bernard Bosson, par Alain Lamassoure et par Alain Juppé n'ont reçu la moindre réponse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Vous comprendrez, monsieur le ministre, notre déception mais aussi notre inquiétude pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vote sur la motion de censure

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre aux secrétaires du Bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc nos collègues secrétaires à ne déposer dans l'urne que des bulletins blancs ou des délégations "pour".

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal. (*Le sort désigne la lettre T.*)

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à vingt-deux heures quarante-cinq.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante-cinq, est reprise à vingt-trois heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure	289
Pour l'adoption	192

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. C'est la Bérézina ! Quel désastre !

M. Gabriel Kasperoït. Vous aviez si peur !

M. le président. La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

2

DEPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Néri un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives (n° 551).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 683 et distribué.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 17 mai 1989, à quinze heures, première séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions au Gouvernement ;

Discussion du projet de loi n° 632, adopté par le Sénat, modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique (rapport n° 676 de M. François Patriat au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.
La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*
CLAUDE MERCIER

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

Dans la première séance du 16 mai 1989, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de Mme Catherine Lalumière, député de la 3^e circonscription de la Gironde.

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES

GRUPE SOCIALISTE

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 14 mai 1989)
(257 membres au lieu de 256)

Ajouter le nom de M. Jean-Paul Calloud.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 17 mai 1989)
(256 membres au lieu de 257)

Supprimer le nom de Mme Catherine Lalumière.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 14 mai 1989)
(16 au lieu de 17)

Supprimer le nom de M. Jean-Paul Calloud.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

CONSEIL NATIONAL DU TOURISME

(1 poste de suppléant à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 10 mai 1989, M. Alain Barrau.

PÉTITIONS

reçues du 29 novembre 1988 au 27 avril 1989 et examinées par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Séance du 27 avril 1989

Pétition n° 18 du 29 novembre 1988. - M. Lucien Orsane, 105, avenue Léo-Lagrange, 12300 Decazeville, proteste contre les conditions dans lesquelles s'effectue la notation des personnels des services de l'orientation et du non-respect par le ministère de l'éducation nationale de la jurisprudence résultant de l'arrêt du 21 octobre 1955 du Conseil d'État (arrêt König), relative au report des bonifications et majorations d'ancienneté pour services militaires, lorsqu'un fonctionnaire change de corps.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la Commission. - Renvoi à M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Pétition n° 19 du 14 décembre 1988. - Mme Françoise de Romefort et quatorze personnes domiciliées 5, rue des Ecoiffes, 75004 Paris, demandent la saisine du médiateur de la République à la suite du décès d'une de leurs voisines qui, étant devenue folle et s'étant enfermée dans son appartement, est morte sans qu'il ait été possible de lui porter secours en dépit de démarches répétées auprès des autorités. Les pétitionnaires souhaitent une modification de la législation afin que l'action des pouvoirs publics soit facilitée en de telles circonstances.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la Commission. - Renvoi au Médiateur de la République, en application du dernier alinéa de l'article 6 de la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 modifiée.

Pétition n° 20 du 16 décembre 1988. - M. Carte, président de l'Association de défense des malades et handicapés, 10, rue de l'Île-de-Man, 29000 Quimper, demande que les personnes titulaires d'une carte d'invalidé civil et dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80 p. 100 bénéficient d'une réduction tarifaire sur le réseau ferré.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la Commission. - Renvoi au ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

Pétition n° 21 du 5 janvier 1989. - M. Edouard Gallet, 17, rue Louis-Braille, 52000 Chaumont, proteste contre une négligence de la caisse régionale d'assurance maladie du Nord-Est qui aurait eu pour conséquence de le priver de la moitié de sa pension de vieillesse.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la Commission. - Classement : la commission, qui a déjà été saisie de cette affaire, a constaté qu'elle ne comportait pas d'éléments nouveaux permettant de justifier un second renvoi au ministre concerné. Conformément à sa jurisprudence constante, elle n'a pu que procéder à son classement en tant que pétition.

Pétition n° 22 du 30 mars 1989. - M. Christian Borniche, 1, rue Andrieux, 75008 Paris, en sa qualité de directeur général du centre d'information sur les détectives, s'élève contre la présentation de l'annuaire électronique qui ne ferait pas apparaître de façon claire la dénomination sociale des abonnés professionnels.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la Commission. - Classement.

Pétition n° 23 du 30 mars 1989. - M. Christian Borniche, 1, rue Andrieux, 75008 Paris, se plaint des conditions dans lesquelles sont délivrées les copies des dossiers du Registre national du commerce tenus par l'Institut national de la propriété industrielle.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la Commission. - Renvoi au ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Pétition n° 24 du 18 avril 1989. - M. Robert Masson, 69, Les Perosey, 39000 Lons-le-Saunier, demande un renforcement du droit des grands-parents à entretenir des relations avec leurs petits-enfants et dénonce une décision de justice lui ayant refusé l'exercice d'un droit de visite.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la Commission. - Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice, de la première partie de la pétition relative au problème général du droit de visite des grands-parents.

Classement de la seconde partie, conformément au principe de la séparation des pouvoirs.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Frontaliers (politique et réglementation)

94. - 17 mai 1989. - M. François Grussenmeyer rappelle à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères, qu'à plusieurs reprises et notamment lors de l'examen des projets de lois de finances pour 1988 et 1989, il a appelé son attention sur les difficultés rencontrées par les travailleurs frontaliers et sur la nécessité d'adapter la notion de zone frontalière aux moyens de transports modernes.

Politique extérieure (Algérie)

95. - 17 mai 1989. - Mme Christiane Papon interroge M. le Premier ministre sur la mise en application de la convention concernant les couples mixtes franco-algériens.

Formation professionnelle (A.F.P.A.)

96. - 17 mai 1989. - Mme Muguette Jacquaint appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation de l'A.F.P.A. (Association pour la formation professionnelle des adultes), de ses stagiaires et de ses personnels. Elle lui demande quelles solutions il compte mettre en œuvre pour : refaire de l'A.F.P.A.

la pièce maîtresse de la formation pour les niveaux dont elle a la charge ; redonner aux personnels les garanties offertes par leur statut, une rémunération et une formation conformes à leurs missions et à leur rôle ; prendre en compte les besoins des stagiaires tant en ce qui concerne leurs moyens de subsistance que le niveau et la diversité des formations nécessaires.

Politique économique (plans : Lorraine)

97. - 17 mai 1989. - **M. Jean Laurain** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions**, sur

la situation économique et sociale de la région Lorraine. Dans la continuité du premier plan régional, la stratégie proposée pour le plan de la Lorraine 1989-1993 comporte une priorité absolue : la défense, le maintien, la promotion de l'emploi et plus particulièrement de l'emploi des jeunes. Il s'agit là de la ligne directrice régionale globale qui transcende toutes les actions et donc sous-tend les lignes directrices de ce contrat de plan. Mais le contexte socio-économique dans lequel le deuxième plan lorrain et le contrat de plan vont s'insérer reste difficile. À court terme, il s'agit de traiter spécifiquement « l'Arc Nord-Est » en prenant en compte ses spécificités tant structurelles que géographiques face à l'ouverture vers l'Europe qui représente le véritable défi de cette fin de siècle pour la Lorraine.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 16 mai 1989

SCRUTIN (N° 96) public à la tribune

sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, jointe à la demande d'interpellation du Gouvernement présentée par M. Bernard Bosson, en application de l'article 156 du règlement.

Majorité requise..... 289

Pour l'adoption..... 192

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (132) :

Pour : 84. - Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Balladur, Claude Barate, Michel Barnier, Mme Michèle Barzach, MM. Christian Bergelin, André Berthol, Jean Besson, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Christian Cabal, Mme Nicole Catala, MM. Richard Cazenave, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charié, Serge Charles, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Cointat, Alain Cousin, René Couveinhes, Bernard Debré, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Claude Dhinnin, Eric Doligé, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, Jean de Gaulle, Michel Giraud, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Pierre-Rémy Houssin, Michel Inchauspé, Didier Julia, Alain Juppé, Philippe Legras, Gérard Léonard, Claude-Gérard Marcus, Pierre Mauger, Charles Miossec, Michel Noir, Roland Nungesser, Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, M. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Dominique Perben, Régis Perbet, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Robert Pujade, Pierre Raynal, Jean-Luc Reitzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Philippe Séguin, Martial Taugourdeau, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Léon Vachet, Jean Valleix et Roland Vuillaume.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 74. - MM. François d'Aubert, Henri Bayard, René Beaumont, Jean Bégault, Jacques Blanc, Roland Blum, Jean Bousquet, Jean-Guy Branger, Jean Brocard, Albert Brochard, Hervé de Charette, Paul Chollet, Pascal Clément, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Yves Coussain, Francis Delattre, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Willy Diméglio, Georges Durand, Hubert Falco, Charles Fèvre, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, Valéry Giscard d'Estaing, François-Michel Gonnot, Alain Griotteray, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Xavier Hunault, Denis Jacquat, Aimé Kergueris, Marc Laffineur, Alain Lamassoure, François Léotard, Pierre Lequiller, Roger Lestas, Maurice Ligot, Gérard Longuet, Alain Madelin, Raymond Marcellin, Gilbert Mathieu, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Alain Mayoud, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Michel Meylan, Pierre Micautx, Charles Millon, Alain Moyne-Bressand, Jean-Marc Nesme, Michel d'Ornano, Arthur Paecht, Jean-Pierre de Peretti

Della Rocca, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Ladislav Poniatowski, Jean-Luc Preel, Jean Proriot, Marc Reymann, Jean Rigaud, Gilles de Robien, André Rossi, José Rossi, André Rossinot, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Paul-Louis Tenaillon, Philippe Vasseur, Philippe de Villiers et Pierre-André Wiltzer.

Groupe U.D.C. (41) :

Pour : 34. - MM. Edmond Alphandéry, Jacques Barrot, Dominique Baudis, François Bayrou, Claude Birraux, Bernard Bosson, Loïc Bouvard, Jean Briane, Georges Chavanes, René Couanau, Jean-Yves Cozan, Adrien Durand, Bruno Durieux, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Germain Gengenwin, Edmond Gerrer, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Ambroise Guellec, Jean-Jacques Hyst, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Jean-Jacques Jegou, Christian Kert, Edouard Landrain, Pierre Méhaignerie, Mme Monique Papon, MM. François Rochebloine, Bernard Stasi, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber et Adrien Zeller.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie	Jacques Chirac	Germain Gengenwin
MM.	Paul Chollet	Edmond Gerrer
Edmond Alphandéry	Pascal Clément	Michel Giraud
René André	Michel Cointat	Valéry
Philippe Auberger	Daniel Colin	Giscard d'Estaing
François d'Aubert	Louis Colombani	François-Michel Gonnot
Pierre Bachelet	Georges Colombier	Daniel Goulet
Mme Roselyne Bachelot	René Couanau	Gérard Grignon
Patrick Balkany	Alain Cousin	Hubert Grimault
Edouard Balladur	Yves Coussain	Alain Griotteray
Claude Barate	René Couveinhes	François
Michel Barnier	Jean-Yves Cozan	Grussenmeyer
Jacques Barrot	Bernard Debré	Ambroise Guellec
Mme Michèle Barzach	Jean-Pierre Delalande	Olivier Guichard
Dominique Baudis	Francis Delattre	Lucien Gulchon
Henri Bayard	Jean-Marie Demange	Jean-Yves Haby
François Bayrou	Léonce Deprez	François d'Harcourt
René Beaumont	Jean Desanlis	Pierre-Rémy Houssin
Jean Bégault	François Buyrou	Patrick Devedjian
Christian Bergelin	Alain Devaquet	Claude Dhinnin
André Berthol	Patrick Devedjian	Willy Diméglio
Jean Besson	Claude Dhinnin	Eric Doligé
Claude Birraux	Willy Diméglio	Mme Bernadette Isaac-Sibille
Jacques Blanc	Eric Doligé	Denis Jacquat
Roland Blum	Guy Drut	Michel Jacquemin
Bernard Bosson	Jean-Michel Dubernard	Jean-Jacques Jegou
Bruno Bourg-Broc	Adrien Durand	Didier Julia
Jean Bousquet	Georges Durand	Alain Juppé
Loïc Bouvard	Georges Durand	Aimé Kergueris
Jacques Boyon	Bruno Durieux	Christian Kert
Jean-Guy Branger	Jean Falala	Marc Laffineur
Jean Briane	Hubert Falco	Alain Lamassoure
Jean Brocard	Jean-Michel Ferrand	Edouard Landrain
Albert Brochard	Charles Fèvre	Philippe Legras
Christian Cabal	François Fillon	Gérard Léonard
Mme Nicole Catala	Jean-Pierre Foucher	François Léotard
Richard Cazenave	Edouard	Pierre Lequiller
Jean-Yves Chamard	Frédéric-Dupont	Roger Lestas
Hervé de Charette	Yves Fréville	Maurice Ligot
Jean-Paul Charié	Jean-Paul Fuchs	Gérard Longuet
Serge Charles	Claude Gaillard	Alain Madelin
Gérard Chasseguet	Robert Galley	Raymond Marcellin
Georges Chavanes	Gilbert Gantier	
	Jean de Gaulle	

Claude-Gérard Marcus	Régis Perbet	André Santini
Gilbert Mathieu	Jean-Pierre	Nicolas Sarkozy
Pierre Mauger	de Peretti della Rocca	Mme Suzanne
Joseph Henri	Francisque Perrut	Sauvaigo
Maujoudan de Gasset	Alain Peyrefitte	Bernard Schreiner
Alain Mayoud	Jean-Pierre Philibert	(Bas-Rhin)
Pierre Méhaignerie	Étienne Pinte	Philippe Séguin
Georges Mesmin	Ladislas Poniatowski	Bernard Stasi
Philippe Mestre	Robert Poujade	Martial Taugourdeau
Michel Meytan	Jean-Luc Preel	Paul-Louis Tenaillon
Pierre Mécaux	Jean Prieur	Michel Terrot
Charles Millon	Pierre Raynal	Jean-Claude Thomas
Charles Miossec	Jean-Luc Reitzer	Jean Tiberi
Alain Moyne-Bressand	Marc Reymann	Jacques Toubon
Jean-Marc Nesme	Lucien Richaie	Georges Tranchant
Michel Noir	Jean Rigaud	Léon Vachet
Roland Nungesser	Gilles de Robien	Jean Valleix
Patrick Ollier	Jean-Paul	Philippe Vasseur
Michel d'Ornano	de Rocca Serra	Philippe de Villiers
Arthur Paecht	François Rochebloine	Michel Voisin
Mme Françoise	André Rossi	Roland Vuillaume
de Panafieu	José Rossi	Jean-Jacques Weber
Robert Pandraud	André Rossinot	Pierre-André Wiltzer
Mme Christiane Papon	Antoine Rufenacht	Adrien Zeller
Mme Monique Papon	Francis Saint-Ellier	
Dominique Perben	Rudy Salles	

Il est délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

- MM. André (René) à M. Barnier (Michel).
 Bachelet (Pierre) à Mme Sauvaigo (Suzanne).
 Mme Bachelot (Roselyne) à M. Doligé (Eric).
 MM. Balkany (Patrick) à M. Pandraud (Robert).
 Balladur (Edouard) à M. Perben (Dominique).
 Barate (Claude) à M. Auberger (Philippe).
 Berthol (André) à M. Demange (Jean-Marie).
 Besson (Jean) à M. Debré (Bernard).
 Blanc (Jacques) à M. Durand (Adrien).
 Blum (Roland) à M. Mestre (Philippe).
 Bourc-Broc (Bruno) à M. Pinte (Etienne).
 Bouvard (Loïc) à M. Couanau (René).
 Branger (Jean-Guy) à M. Nesme (Jean-Marc).
 Mme Catala (Nicole) à M. Sarkozy (Nicolas).
 MM. Chamard (Jean-Yves) à M. Ollier (Patrick).
 Charette (de Hervé) à M. Laffineur (Marc).
 Charles (Serge) à M. Galley (Robert).
 Chasseguet (Gérard) à M. Raynal (Pierre).
 Chavares (Georges) à M. Baudis (Dominique).
 Chirac (Jacques) à M. Tiberi (Jean).
- MM. Chollet (Paul) à M. Wiltzer (Pierre-André).
 Clément (Pascal) à M. Colin (Daniel).
 Cointat (Michel) à M. Vachet (Léon).
 Cousin (Alain) à M. Julia (Didier).
 Cozan (Jean-Yves) à M. Guel'ec (Ambroise).
 Delalande (Jean-Pierre) à M. Fillon (François).
 Deprez (Léonce) à M. Fèvre (Charles).
 Desanlis (Jean) à M. Gantier (Gilbert).
 Dubernard (Jean-Michel) à M. Terrot (Michel).
 Falala (Jean) à M. Thomas (Jean-Claude).
 Foucher (Jean-Pierre) à M. Bayrou (François).
 Gengenwin (Germain) à M. Zeller (Adrien).
 Giscard d'Estaing (Valéry) à M. Lamassoure (Alain).
 Goulet (Daniel) à M. Schreiner (Bernard) (Bas-Rhin).
 Grignon (Gérard) à M. Bosson (Bernard).
 Griotteray (Alain) à M. Marcellin (Raymond).
 Guichard (Olivier) à M. Drut (Guy).
 Guichon (Lucien) à M. Perbet (Régis).
 Hunault (Xavier) à M. Beaumont (René).
 Jegou (Jean-Jacques) à M. Hiest (Jean-Jacques).
 Juppé (Alain) à M. Reitzer (Jean-Luc).
 Kergueris (Aimé) à M. Bégault (Jean).
 Landrain (Edouard) à Mme Papon (Monique).
 Léonard (Gérard) à M. Grussenmeyer (François).
 Léotard (François) à M. Diméglio (Willy).
 Madelin (Alain) à M. Gonnot (François-Michel).
 Marcus (Claude-Gérard) à M. Charié (Jean-Paul).
 Mathieu (Gilbert) à M. Durand (Georges).
 Mauger (Pierre) à M. Legras (Philippe).
 Mayoud (Alain) à M. Rossinot (André).
 Moyne-Bressand (Alain) à M. Meylan (Michel).
 Noir (Michel) à M. Séguin (Philippe).
 Ornano (Michel d') à M. Jacquat (Denis).
 Paecht (Arthur) à M. Colombani (Louis).
- Mmes Panafieu (Françoise de) à M. Bergelin (Christian).
 Papon (Christiane) à Mme Alliot-Marie (Michèle).
 MM. Peyrefitte (Alain) à M. Boyon (Jacques).
 Philibert (Jean-Pierre) à M. Poniatowski (Ladislas).
 Rigaud (Jean) à M. Perrut (Francisque).
 Robien (Gilles de) à M. Preel (Jean-Luc).
 Rocca Serra (Jean-Paul de) à M. Richard (Lucien).
 Rossi (José) à M. Lequiller (Pierre).
 Salles (Rudy) à M. Lestas (Roger).
 Tenaillon (Paul-Louis) à M. Ligot (Maurice).
 Toubon (Jacques) à M. Tranchant (Georges).
 Vasseur (Philippe) à M. Colombier (Georges).
 Vuillaume (Roland) à M. Devaquet (Alain).
 Weber (Jean-Jacques) à M. Fuchs (Jean-Paul).

